

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 16 MAI 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
ESPACE PUBLIC**

Sous-domaine :

**Aménagement
d'un Parcours
Santé et création
d'un Pumptracks**

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION
AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

N° 34/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le Seize Mai à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 10 Mai 2022

Présents : Mmes et MM. MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER - AZEMA COULONVAL - MAURY – SANCHEZ – DUVERT - MARCAILLOU – SALANDINI.

Absents excusés : Mmes BROUSSE Véronique – BELUCHE Emilie – LEVEJAC Joëlle - Mr FOURES Christophe.

Mme MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement d'un parcours santé aux abords du City Stade et de la création d'un pumptrack et afin d'accompagner financièrement la commune dans la réalisation éventuelle de ce projet, il y a lieu de déposer un dossier de demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (Ministère des Sports).

Il propose le financement suivant :

- Subvention Etat : (50%) 22 700 €
- Fonds Communaux : 22 700 €

Le projet établi par le bureau d'études OPALE s'appuie sur un estimatif des travaux de 45 400 € H.T.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** le montant des travaux pour un montant TTC de 54 480 €, ainsi que le plan de financement proposé,
- **SOLLICITE** une aide auprès de l'Agence Nationale du Sport.
- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20220516-20220516DEL34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2022